

25 JUL 2016

ARRÊTÉ N° 16 - 0650 /MINESUP DU
 portant ouverture des concours d'entrée en 1^{ère} année du premier cycle, en 3^{ème} année du premier cycle et en 1^{ère} année du second cycle à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2016/2017.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- Vu le décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 ;
- Vu le décret n° 93/033 du 19 janvier 1993 modifiant certaines dispositions du décret n° 79/186 du 17 mai 1979 fixant le taux de paiement des droits universitaires ;
- Vu le décret n° 93/30 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
- Vu le décret n° 541/CAB/PR du 28 septembre 1990 portant réorganisation de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Douala ;
- Vu L'arrêté n° 041/MESIRES du 9 septembre 1991 fixant les conditions d'admission à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique du Centre Universitaire de Douala ;
- Vu l'arrêté n° 16-0172/ MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 10 février 2016 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les établissements des Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'année académique 2016/2017 ;
- Vu la circulaire n°044/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les Ecoles Nationales de formation au recrutement à la Fonction Publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

1. En application de l'arrêté n°16-0172/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 10 février 2016 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun au titre de l'année académique 2016/2017, les concours de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Douala, (ENSET), au titre de l'année académique 2016/2017, sont ouverts dans les conditions ci-dessous explicitées.

2. CENTRES D'EXAMEN:

- a) Les concours en objet se dérouleront dans les centres suivants: BAFOUSSAM, BAMENDA, BERTOUA, BUEA, DOUALA, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NGAOUNDERE, et YAOUNDE pour les concours d'entrée aux niveaux I.
- b) DOUALA, YAOUNDE, BAFOUSSAM et NGAOUNDERE pour les concours d'entrée aux niveaux 3.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'AGE

Les concours sont ouverts aux Camerounais des deux sexes, âgés:

- d'au plus vingt neuf (29) ans au 1^{er} janvier 2016 pour l'admission par concours sur épreuves en première année du 1^{er} cycle;
- d'au plus trente et un(31) ans au 1^{er} janvier 2016 pour l'admission par concours sur épreuves en troisième année du 1^{er} cycle ou en vue de l'admission en première année du second cycle;
- d'au plus trente deux (32) ans au 1^{er} janvier 2016 pour l'admission par concours sur épreuves ou étude de dossier en première année du 2nd cycle. Les fonctionnaires, candidats aux concours, et remplissant toutes les autres conditions requises, ne sont pas concernés par la limite d'âge.

DSZ



ARTICLE 3 : CONDITIONS DE DIPLOMÉS

Les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :

A. POUR L'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE DU PREMIER CYCLE (CONCOURS SUR EPREUVES)

1. Pour la Division des Techniques de Gestion

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire dans l'une des séries suivantes; B, G1, G2, G3, BT/ESFou General Certificate of Education Advanced Level en Techniques de Secrétariat; Techniques Commerciales et Techniques Quantitatives de Gestion, en Economie Sociale et Familiale. Les fonctionnaires titulaires d'un Baccalauréat et d'un CAPIET dans la spécialité peuvent faire acte de candidature.
- General Certificate of Education Advanced Level obtenu en Economie et dans l'une des trois matières suivantes ; Management, Histoire, Géographie, en plus des quatre matières en Ordinary Level (non comprise la matière intitulée Religious Knowledge aux deux niveaux).
- Tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

2. Pour la Division des Techniques Industrielles

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire dans l'une des séries suivantes; C ; D ; E ; F ; BTMA ;BTCH ;BTMAV ; BTMB, BT EF, BT IB ;BTIH;BT IS ;BT CI ; BTGT. Les Brevets Professionnels ne sont pas acceptés. Les fonctionnaires être titulaire d'un Baccalauréat et d'un CAPIET dans la spécialité peuvent faire acte de candidature.
- General Certificate of Education Advanced Level obtenu dans deux des cinq matières suivantes; Mathématiques Pures, Mathématiques Appliquées, Mathématiques Approfondies, Physiques, Chimie, en plus de quatre matières en Ordinary level (non comprise la matière intitulée Religious Knowledge aux deux niveaux).
- Tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

B. POUR L'ENTREE EN 3^{ème} ANNEE DU PREMIER CYCLE (CONCOURS SUR EPREUVES)

BTS, DUT ou HND délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, ou diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, pour les spécialités et options ci-après: TAD (SD, SBB), STEG (CI, CGE, TC), GCI (BTS GC) GEL (EN, ET, FC), GME (CM, FM, MA), GFO (MEB), ITH (IH), ESF (ESF). Les diplômés du DUT doivent être titulaires d'un baccalauréat Technique dans la Spécialité sollicitée.

C. POUR L'ENTREE EN 3^{ème} ANNEE EN VUE DE L'ADMISSION EN 1^{ère} ANNEE DU SECOND CYCLE (CONCOURS SUR EPREUVES)

- Pour l'admission en TAD : Licence en Lettres, en Droit, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- Pour l'admission en STEG : Licence en Economie, en Gestion, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- Pour l'admission en GEL : Licence en Physique, Electronique-Electrotechnique-Automatisme, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- Pour l'admission en SED, filière Conseiller d'Orientation : Licence en Droit, Licence en Sociologie/Psychologie, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

D. POUR L'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE DU SECOND CYCLE (CONCOURS SUR TITRE)

Pour les industriels : Diplôme d'Ingénieur en GCI(BTP), GEL (EN, ET, FC), GME (CM, FM, MA) ou tout autre diplôme admis en équivalence par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

ARTICLE 4 : Les candidats des classes préparant les divers diplômes mentionnés en A, B, C et D sont autorisés à se présenter au concours approprié sous réserve de la présentation du diplôme requis. Toutefois, leur admission définitive à l'ENSET ne sera prononcée qu'en cas de présentation effective du diplôme requis au plus tard le **10 septembre 2016**.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
004208	22 JUL 2016
PRIME MINISTER'S OFFICE	

ARTICLE 5 : CONSTITUTION ET DATE LIMITE DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature, qui seront reçus complets à la Direction de l'ENSET et dans les Délégations régionales du MINESEC jusqu'au vendredi 09 septembre 2016 délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes:

1. Une fiche d'inscription dûment remplie par le candidat; cette fiche est mise à la disposition des candidats à l'ENSET, au Rectorat de l'Université de Douala, dans toutes les Délégations Régionales du Ministère des Enseignements Secondaires, dans tous les Lycées Techniques du Cameroun, ainsi que sur le site Internet du MINESUP <http://www.minesup.gov.cm>
2. Une copie des bulletins de notes trimestrielles des classes de Seconde, Première et Terminale ou des classes de Lower and Upper Sixth ; tous ces documents seront datés, signés et appréciés par le Chef d'Etablissement qui a délivré les originaux.
3. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance, datant de moins de trois mois.
4. Une photocopie certifiée conforme des diplômes donnant droit au concours.

Les candidats titulaires du Baccalauréat ou du GCE AL doivent joindre une photocopie certifiée conforme du Probatoire ou le cas échéant, un relevé de notes certifié conforme précisant la liste des matières validées à l'Ordinary Level.

Pour les diplômes suivants, HND délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, BTS, DUT, ou tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, joindre les relevés de notes de la scolarité universitaire correspondante, et une photocopie certifiée conforme du Baccalauréat et du Probatoire ou du GCE AL et du GCE OL.

Pour les candidats titulaires d'une licence, joindre les relevés de notes des niveaux I, II et III ; ainsi que les photocopies bien lisibles du Baccalauréat et Probatoire ou GCE/AL et GCE/OL.

5. Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire, datant de moins de trois mois, celui-ci devant montrer que le candidat est médicalement et physiquement apte à l'exercice de la fonction enseignante.
6. Un extrait du casier judiciaire bulletin n° 3 datant de moins de trois mois.
7. Quatre photos récentes d'identité 4 x 4 du candidat.
8. Un reçu de versement d'un montant de vingt mille francs (20.000) FCFA à titre de droit d'inscription. Le versement doit être effectué au compte BICEC de l'ENSETN° 51009200001-52 à Douala ou dans toutes les agences BICEC du Cameroun.
9. Une enveloppe de format A3 timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse exacte du candidat.
10. Une enveloppe de format A3 non timbrée.
11. La preuve conforme de l'obtention de l'équivalence ou de l'admission en dispense, s'agissant de tout diplôme étranger.



**ARTICLE 6 : NATURE DES EPREUVES ET PROGRAMME DES CONCOURS D'ENTREE EN
1^{ère} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DE L'ENSET**

A. Techniques de Gestion

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef
1 ^{ère} épreuve	Culture Générale	Commune à toutes les séries de Baccalauréat	Etude de texte suivie des questions	3	2
2 ^{ème} épreuve	Langue	Baccalauréat G1	Anglais pour les francophones	4	3
			Français pour les anglophones		
	Mathématiques Appliquées	Baccalauréat G2, G3	Programme de mathématiques appliquées Terminales G2, et G3		
3 ^{ème} épreuve	Etude de cas	Baccalauréat B	Programme de mathématiques Terminale B	5	4
		Brevet de Technicien ESF	Programme de Terminale ESF		
		Baccalauréat G1	Programme de Techniques Administratives Terminale G1		
		Baccalauréat G2	Programmes de Techniques Quantitatives de Gestion Terminale G2		
	Baccalauréat G3	Programme de Techniques Commerciales Terminale G3			
Economie Sociale et Familiale	Programme d'Economie Sociale et Familiale Terminale ESF				
Economie	Baccalauréat B	Programme d'Economie Terminale B			

B. Techniques Industrielles

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef.
1 ^{ère} épreuve	Culture Générale	Commune à toutes les séries de Baccalauréat	Etude de texte suivie des questions	3	2
2 ^{ème} épreuve	Mathématiques	Baccalauréats C, D, E, GCE AL	Programme de mathématiques Terminale C	4	3
		Baccalauréat Technique (F, CI, GT et IH) Sauf BT ESF	Programme de mathématiques Terminale F		
3 ^{ème} épreuve	Epreuve de Spécialité	Baccalauréats C, D, E, GCE AL	Programme de Physiques Terminale C	5	4
		Mécanique séries F1, CH-MF	Programme de Mécanique Terminale F1		
		Mécanique série MA	Programme de Mécanique Terminale MA		
		Electronique série F2 et MAV	Programme d'Electronique Terminale F2		
		Electrotechnique séries F3 et MEM	Programme d'Electrotechnique Terminale F3		
		Génie Civil série F4	Programme de Génie Civil Terminale F4 Bâtiment		
		Génie Civil série IS	Programme de Génie Civil Terminale IS		
		Froid et Climatisation série F5	Programme de Froid Terminale F5		
		Métier Bois	Programme Terminale MB		
		Exploitation Forestière	Programme Terminale EF		
		Industrie du Bois	Programme Terminale IB		
		Industries et de l'Habillement série IH	Programme de Terminale IH		
		Chimie Industrielle série CI	Programme Terminale CI		
		Géomètre Topographe série GT	Programme Terminale GT		
Baccalauréat TC	Programme Terminale TC				

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA

004208 / 22 JUIL 2011

PRIME MINISTER'S OFFICE

**ARTICLE 7 : NATURE DES EPREUVES ET PROGRAMME DES CONCOURS D'ENTREE EN
3^{ème} année du 1^{er} CYCLE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPET I(AVEC BTS)**

A. Techniques Industrielles

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef
		BTS/DUT/HND			
1 ^{ère} épreuve	Mathématiques	GCI (BTP) GEL (EN, ET, FC) GME (CM, FM, MA) ITH (ITH) GINFO (II) GFO (MEB)	Programme Mathématiques BTS Industriel	3	2
2 ^{ème} épreuve	Epreuve de Spécialité	GEL (EN, ET, FC)	Physique et Automatique (Programme BTS Electronique/Electrotechnique)	4	3
		GCI (BTP)	Mécanique Appliquée (RDM et Béton Armé programme BTS GCI Bâtiment))		
		GME (CM, FM, MA)	Statique analytique et Graphique Cinématique et Dynamique du solide (Programme BTS en CM / FM))		
		ITH (ITH)	Matériaux textiles. Filature, Tissage, Chimie et Ennoblement (Programme BTS)		
		GFO (MEB)	Matériaux Bois et sa Transformation et Biologie forestière (Programme BTS en MEB)		
		GINFO (II)	Informatique Industrielle (Programme BTS)		
3 ^{ème} épreuve	Epreuve Professionnelle de Synthèse	GCI (BTP) GEL (EN, ET, FC) GME (CM, FM, MA) ITH (ITH) GINFO (II) GFO (MEB)	Programme EPS de BTS dans les différentes spécialités	5	4

B. Techniques Gestion

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef
		BTS/DUT/HND			
1 ^{ère} épreuve	TIC et Prise de Discours	TAD (MIO)	Techniques de secrétariat et Prise de discours (Programme BTS de Secrétariat)	3	2
	Culture Economique	STEG	Texte suivi de questions en relation avec l'économie		
		ESF			
2 ^{ème} épreuve	Economic-Comptabilité-Droit	TAD (MIO)	Etude de cas faisant appel à l'Economie, Comptabilité et Droit (Programme BTS Secrétariat)	4	3
	Techniques Quantitatives Gestion (TQG)	STEG (CF, MKG, CI)	-Comptabilité et Finance (Programme BTS en TQG pour la Spécialité CGE) - Marketing (Programme BTS en TQG pour la Spécialité ACO) -Commerce International (Programme BTS en TQG pour la Spécialité CI)		
	Sciences Appliquées	ESF	Programme de BTS en Chimie Physique et Biologie pour la Spécialité ESF		
3 ^{ème} épreuve	Epreuve Professionnelle de Synthèse (EPS)	TAD (MIO)	Programme BTS en Secrétariat	5	4
		STEG (CF, MKG, CI)	-EPS en Comptabilité et Finance (Programme de BTS en EPS pour la Spécialité CGE) -EPS en Marketing (Programme BTS en EPS pour la Spécialité (ACO) - EPS en Commerce International (Programme EPS pour la Spécialité CI)		
		ESF	Programme BTS en EPS pour la Spécialité ESF		

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
004208 22
PRIME MINISTRE

ANNEEN VUE DE L'ADMISSION EN 1^{ère} ANNEE du 2nd CYCLE (AVEC LICENCE)

A. Techniques Industrielles

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef
1 ^{ère} épreuve	Culture Générale	GEL 3LIC	Texte suivi de questions	3	2
2 ^{ème} épreuve	Mathématiques	GEL 3LIC	Programme de Mathématiques (Licence de Physique)	4	3
3 ^{ème} épreuve	Spécialité	GEL 3LIC avec Licence EEA	Electronique-Electrotechnique et Automatique (Programme Licence EEA)	5	4
		GEL3LIC avec Licence en Physique	Sciences Physiques Appliquées à l'Ingénierie Electrique (Circuits Electriques-Electromagnétisme-Ondes et Matériaux) : Programme Licence de Physique		

B. Techniques de Gestion

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef
1 ^{ère} épreuve	Culture générale	TAD (MIO)	Culture économique	3	2
		STEG (TQG)	Culture économique		
		SED (CO)	Epreuve de Culture en relation avec l'éducation		
2 ^{ème} épreuve	Formation Bilingue	TAD (MIO)	Anglais pour Francophones et Français pour Anglophones (Commentaire de texte et Dissertation)	4	3
	Techniques Quantitatives de Gestion (TQG)	STEG (CF, MKG, ECO)	-TQG (Programme Licence) pour CF -TQG (Programme Licence) pour Licence MKG -Statistique et Probabilité (Programme Licence) pour Licence en Economie		
	Sociologie	SED (CO)	-Programme Licence de Sociologie		
	Droit		Programme de Droits des Personnes et de la Famille (Licence en Droit)		
3 ^{ème} épreuve	Spécialité	TAD (MIO)	Epreuve de Langue (Communication et Lexique Morphosyntaxe et Stylistique)	5	4
			Droit Pénal Général et Droit Public (Programme Licence en Droit)		
		STEG	-EPS en Comptabilité et Finance (Programme Licence) pour CF -EPS en Marketing (Programme Licence) pour Licence en MKQ -Economie (Programme Licence) pour Licence en Economie		
			SED (CO) : (Psychologie – Droits)		



ARTICLE 9 : Le nombre de places offertes à l'admission à l'ENSET de l'Université de Douala, pour l'année académique 2016/2017, est fixé comme suit :

CONCOURS SUR EPREUVES ECRITES

OPTION	DIPLOMES OU TITRES REQUIS	NOMBRE DE PLACES		
		1ère Année	3ème Année	4ème Année
BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	Bac C D E ou GCE A/L	18		
	Bac F4	18		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Ingénieur			05
INSTALLATION SANITAIRE	BT IS	18		
	IET + BT IS	03		
GEOMETRE TOPOGRAPHE	BT GT	18		
	IET + BT GT	03		
ELECTRONIQUE	Bac C D E ou GCE A/L	18		
	Bac F2	18		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Licence en Physiques, EEA		12	
Ingénieur			02	
ELECTROTECHNIQUE	Bac C D E ou GCE A/L	18		
	Bac F3	18		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Licence en Physiques, EEA		12	
Ingénieur			02	
FROID ET CLIMATISATION	Bac C D E ou GCE A/L	15		
	Bac F5	18		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Ingénieur			02
CONSTRUCTION MECANIQUE	Bac C D E ou GCE A/L	18		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Ingénieur			02
FABRICATION MECANIQUE	BAC F1	18		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Ingénieur			02
MECANIQUE AUTOMOBILE	BT MA	18		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Ingénieur			02
METIER DU BOIS	BT MEB	18		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
 004208 / 22 JUIL 2017
 BUREAU DU PREMIER MINISTRE

ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	Bac C, D, E ou GCE A/L	07		
	BT ESF	18		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND ESF		08	
INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT	BT IH	18		
	Bac C D E I	07		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND ITH		08	
GENIE INFORMATIQUE	BAC C D E ou GCE A/ pour II	15		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BACC Scientifique C, D, E I pour TIC	15		
	BTS/HND et Technicien Supérieur		08	
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	Bac G1	18		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND Bureautique		10	
	Licence ou Bachelor's Degree (Sciences Humaines et Lettres)		15	
	Licence en Droit ou Bachelor's Degree in Law		15	
SCIENCES ET TECHNIQUES ECONOMIQUES DE GESTION	Bac G2 (TQG)	20		
	BAC G3 (TC)	10		
	Economie Bac B	07		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND en CGE		08	
	BTS/HND en Marketing		06	
	BTS/HND en CI		04	
	Licence ou Bachelor's Degree en Economie		10	
	Licence ou Bachelor's Degree en Marketing		10	
	Licence ou Bachelor's Degree en Comptabilité Finance		10	
CONSEILLERS D'ORIENTATION	Licence ou Bachelor Lettres, Psychologie, Sociologie, en Sciences de l'Education		10	
	Licence en Droit/Bachelor Law		10	
	IET + Bac ou GCE A/L + Licence ou Bachelor's Degree		03	
CHIMIE INDUSTRIELLE	BT Chimie Industrielle	18		
	BAC C D E I ou GCE A/L	10		
	IET + BT Chimie Industrielle	03		
SOUS-TOTAL		460	223	17
TOTAL			700	

ARTICLE : 10

1. Les épreuves écrites des concours cités ci-dessus auront lieu les 24 et 25 septembre 2016 dans les centres indiqués à l'article premier ci-dessus.

2. L'admission d'un candidat dans la salle de concours est subordonnée à la présentation de sa carte nationale d'identité et du reçu de versement des frais de candidature visé à l'article 5 ci-dessus.

ARTICLE 11 : Les droits de concours et d'admission par la voie du retour sur titre ne sont pas remboursables.



ARTICLE 12: CANDIDATS LIBRES ET CANDIDATS ETRANGERS

1. Les candidats remplissant les conditions d'inscription prévues par la réglementation en vigueur présentés par un organisme privé, justifiant de la qualité de boursiers de cet organisme et destinés à l'enseignement privé, peuvent être admis à titre d'auditeurs libres, et selon le cas, en première année du premier cycle, en troisième année du premier cycle, ou en première année du second cycle en fonction des places disponibles.
2. Dans la limite des places disponibles, également les candidats ressortissants des pays étrangers remplissant les conditions d'inscription prévues par la réglementation en vigueur, peuvent être admis sur titre ou sur concours.

ARTICLE 13: Le Recteur de l'Université de Douala, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'ENSET sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 25 JUL 2016

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,



Jacques FAME NDONGO

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
004208	22 JUL 2016
PRIME MINISTER'S OFFICE	